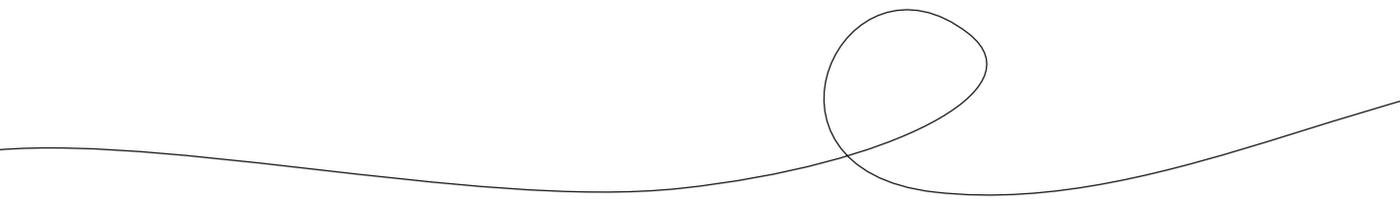


LAMBALLE TERRE & MER
CONSTRUISONS ENSEMBLE
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE
STRATÉGIE CLIMAT

lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération



Edito

Du niveau international au niveau local, de nombreux signes confirment les constats et prévisions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : vagues de chaleur et sécheresses plus longues, pluies intenses, feux de forêts, tensions sur l'approvisionnement en eau... Le réchauffement climatique et ses répercussions sont désormais visibles.

Que faire ? Nier, subir ou agir ?

Consciente de l'importance du sujet pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants, l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer agit en se dotant d'une Stratégie Climat, fruit de 5 années de diagnostic, de rencontres, de contributions. Ce temps long a été nécessaire pour comprendre, partager et embarquer les différents acteurs de notre territoire autour des enjeux climat-air-énergie. Il a permis d'aboutir à une stratégie simple, efficace et à un plan d'actions pragmatique avec 5 objectifs prioritaires :

- viser l'exemplarité de la collectivité ;
- élaborer un schéma des mobilités bas-carbone ;
- préserver la ressource en eau ;
- œuvrer pour une alimentation de qualité et rémunératrice pour les producteurs ;
- développer les énergies renouvelables sur le territoire.

Lamballe Terre & Mer est un territoire à haut potentiel de transitions : un parc éolien en mer, de la biomasse en quantité, une histoire de coopération en agriculture qui structure le territoire dans nos manières de travailler ensemble... Tous les ingrédients sont réunis pour relever le défi de l'adaptation et de l'atténuation.

Ce défi est une opportunité pour notre territoire : l'opportunité de poursuivre le dialogue et la coopération engagées dans le cadre du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), l'opportunité de trouver des solutions innovantes qui non seulement luttent contre le changement climatique mais qui contribuent également à améliorer notre qualité de vie et à tisser du lien social.

La transition écologique présente de nombreux co-bénéfices : amélioration de la santé, du bien-être, du cadre de vie, plus de convivialité dans l'espace public. Ce ne sont pas que des renoncements mais bien un formidable espace d'opportunités pour faire mieux de manière plus sobre. C'est un horizon collectif désirable centré sur la coopération plutôt que sur la consommation, sur le lien plutôt que sur le bien, sur la réduction des inégalités sociales qui est la condition nécessaire à une transition acceptable. L'agglomération est l'échelle pertinente pour mener à bien cette transition avec l'ensemble des acteurs locaux.

*Thierry Andrieux, Président de Lamballe Terre & Mer
& Jérémy Allain, Vice-Président en charge de
l'adaptation au changement climatique et des
contractualisations*

DIAGNOSTIC

P.4

STRATÉGIE

P.6

AXE 1 ADOPTER & PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS

P.8

AXE 2 PRÉSERVER LES RESSOURCES

& DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

P.12

AXE 3 ATTÉNUER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT

ET PROTÉGER LES HABITANTS

P.15

DIAGNOSTIC

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les dernières tendances d'émission de CO₂ seraient d'environ 700 000 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂) sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, soit près de 10 teqCO₂ par habitant.



L'**activité agricole** est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (55 % des émissions totales contre 40 % en Bretagne et 20 % à l'échelle de la France). Ces émissions sont d'abord d'origine non énergétique : elles sont liées au fonctionnement entérique des animaux et à la gestion et la dégradation de leurs effluents.



Le **secteur des transports** représente quant à lui 28 % des émissions de gaz à effet de serre, en raison de l'importance du fret lié aux activités agricoles et agroalimentaires et en raison de la route nationale 12 qui traverse le territoire. Un usage important de la voiture individuelle est également à souligner du fait du caractère en partie rural du territoire avec un habitat dispersé et une activité économique répartie par pôles.



Enfin, même si le **secteur résidentiel** représente moins de 6 % des émissions de gaz à effet de serre, le diagnostic climat-air-énergie a mis en avant la problématique d'un parc ancien de maisons individuelles mal isolées avec des dispositifs de chauffage souvent fortement émetteurs.

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les derniers chiffres connus montrent une consommation énergétique du territoire estimée à 1 915 GWh, soit près de 28 000 kWh par habitant.

Les secteurs les plus consommateurs sont :



· le **secteur des transports** (36 %) lié au fret et à l'usage prédominant de la voiture individuelle, dont les moteurs sont majoritairement thermiques ;



· le **secteur résidentiel** (21 %) en raison d'un parc ancien de maisons individuelles souvent mal isolées ;



· le **secteur industriel** (23 %).

Pour l'ensemble des secteurs, on estime que plus de **65 % des besoins en énergie sont assurés par les énergies fossiles** et 25 % par l'électricité.

De ce fait, le territoire présente une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité face à la volatilité des prix de l'énergie.



Un territoire d'élevage.

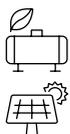


Des axes routiers majeurs.

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2023, la production d'énergies renouvelables du territoire a été évaluée à 450 GWh, soit 22 % de l'énergie consommée en 2018 (dernière valeur hors covid accessible à ce jour).

Toutefois, le potentiel brut de production d'énergies renouvelables a été estimé à 1 176 GWh dont :



- une forte contribution de la production de biogaz (60 %) via la méthanisation liée à l'activité agricole du territoire ;

- une part conséquente de production électrique photovoltaïque (25 %).

Une bonne exploitation de ce potentiel brut de production d'énergies renouvelables, couplée à une baisse de nos consommations énergétiques, pourrait permettre au territoire d'atteindre l'autonomie énergétique.

QUALITÉ DE L'AIR

Sur la période 2015-2024, les valeurs réglementaires de concentration en polluants atmosphériques ont été respectées sur notre territoire. Toutefois, l'indice ATMO de la qualité de l'air présente chaque année des dégradations ponctuelles, dues principalement à des épisodes de pollution liés à la présence de particules fines - issues notamment de la combustion de bois en hiver - et d'ozone, formé essentiellement en période estivale.



La formation de l'ozone est fortement influencée par les conditions climatiques. En effet, le réchauffement climatique entraîne une augmentation des températures et un ensoleillement plus soutenu, facteurs qui favorisent la production d'ozone à partir de précurseurs tels que les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV).

Enfin, une partie des plages du territoire connaît l'échouage d'algues vertes sous forme d'andains dont la dégradation engendre des émanations d'hydrogène sulfuré (H₂S) dangereuses pour la santé.

La répartition des émissions de polluants atmosphériques traduit le profil d'activités très agricole et la morphologie, en partie, rurale du territoire. Toutefois, on constate une nette diminution de leurs émissions entre 2008 et 2020.



Une forte production de biogaz.



Un air de qualité à surveiller.

STRATÉGIE

DES OBJECTIFS ADAPTÉS AU TERRITOIRE

DÉCARBONER L'ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire doivent diminuer de -26 % en 2030 et -69 % en 2050 par rapport à 2015.



En considérant l'évolution de la population, d'ici 2050, en Côtes d'Armor, selon le scénario central de l'Insee projeté à Lamballe Terre & Mer Agglomération, cet effort global de réduction des émissions des GES permettrait au territoire d'atteindre un niveau d'émissions d'environ 243 kteqCO₂ en 2050, soit 3,5 teqCO₂ par habitant.

Les efforts à fournir sont colossaux et mettent en évidence la nécessité d'agir rapidement et efficacement pour tous les secteurs d'activité.

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE MOITIÉ



Pour le territoire de Lamballe Terre & Mer, l'effort global de réduction des consommations énergétiques attendu est de 50 % à l'horizon 2050 par rapport à 2012. Cela permettrait au territoire d'atteindre un niveau de consommation énergétique de 1 071 GWh/an. Cet effort est à déployer à parts égales pour l'ensemble des secteurs d'activité.



Décarboner l'ensemble des secteurs d'activité.



Réduire les consommations d'énergie.

AUGMENTER LA SÉQUESTRATION CARBONE

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) 2020 a introduit le concept de neutralité carbone : d'ici 2050, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre doit être compensé par la séquestration d'une quantité équivalente de carbone.



La séquestration carbone peut être définie comme le fait, pour les sols et les végétaux, de capter les gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour les stocker. Ils constituent ainsi des puits de carbone. Le niveau de séquestration carbone dépend du type des sols : ainsi il est plus important pour les forêts et prairies qu'il ne l'est pour les vergers, les cultures ou pour les vignes. Il est quasi nul au sein des sols artificialisés.

Aujourd'hui, on estime que le territoire ne stocke du carbone qu'à hauteur de 10 % de ses émissions (76 kteqCO₂) et il faudrait multiplier le stockage du carbone par 3,5 pour espérer séquestrer le niveau d'émissions de gaz à effet de serre attendu en 2050 (259 kteqCO₂).

VALORISER LE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Le potentiel brut de production d'énergies renouvelables du territoire a été évalué à 1 776 GWh/an. Ce potentiel pourrait permettre de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du territoire en 2050. Toutefois, il est important de retenir que le potentiel estimé n'est qu'un potentiel théorique. Il ne tient pas compte des contraintes techniques, économiques ou environnementales.

L'un des objectifs du PCAET est d'augmenter substantiellement la production d'énergies renouvelables de l'Agglomération, mais également des communes qui en sont membres et de soutenir les particuliers et les entreprises qui s'engagent dans la production d'énergies renouvelables.

POURSUIVRE LA TRAJECTOIRE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR



Les objectifs 2020 de réduction d'émissions sont atteints pour l'ensemble des polluants atmosphériques réglementés. Toutefois, des efforts de réduction d'émissions restent à mettre en œuvre d'ici 2030.

Agir sur la qualité de l'air passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et par une évolution des pratiques agricoles.



Augmenter la séquestration carbone.



Produire des énergies renouvelables.

AXE 1

ADOPTER & PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS

ATTÉNUATION

Ce premier axe vise à atténuer le réchauffement climatique en suscitant une évolution des comportements, d'abord au sein de la collectivité qui doit être le fer de lance en ce qui concerne l'adoption de pratiques sobres et respectueuses de l'environnement, puis auprès des acteurs économiques, associatifs et des citoyens, et dans différents secteurs (mobilité, logement, alimentation).



OBJECTIF 1 - VISER L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Prioritaire



1. Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'Agglomération dans une logique de sobriété : intégration de la sobriété dès la conception des bâtiments et étude des outils permettant une meilleure maîtrise du foncier économique.



2. S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents : verdissement de la flotte de véhicules professionnels, réflexion sur la place du vélo dans les déplacements professionnels, animations en faveur d'une mobilité domicile-travail bas-carbone.



3. Promouvoir la sobriété numérique au sein de l'Agglomération : allongement de la durée d'usage du matériel, équipement uniquement si nécessaire, valorisation du matériel d'occasion au sein de filières de réemploi.



4. Économiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité : adoption d'une logique zéro déchet lors des manifestations organisées.



5. Intégrer les préoccupations sociales et environnementales à la commande publique.

AXE 1

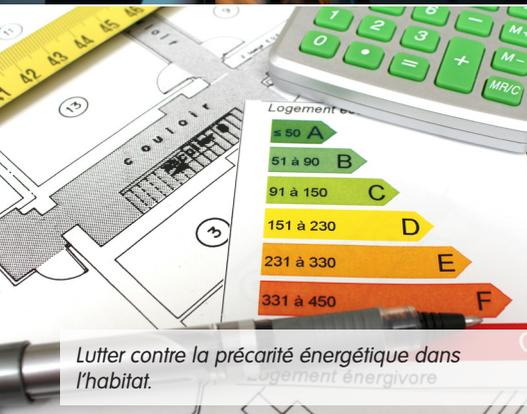
ADOPTER & PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS



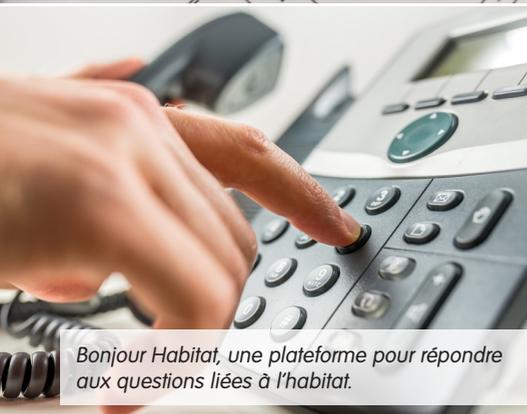
Réseau de transport en commun développé avec correspondance possible avec les trains.



Participer au développement des véhicules décarbonés grâce à des bornes accessibles.



Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat.



Bonjour Habitat, une plateforme pour répondre aux questions liées à l'habitat.

OBJECTIF 2 - ÉLABORER UN SCHÉMA DES MOBILITÉS BAS-CARBONE

Prioritaire



1. Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité : évolution du réseau, recherche de synergies avec les autres modes de transports et les autres intercommunalités.



2. Déployer des mobilités douces et durables : fonds de concours à destination des communes pouvant servir à financer des liaisons cyclables, accompagnement des habitants au changement de pratiques.



3. Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés.



4. Soutenir la mobilité des publics vulnérables : soutien de la plateforme Mobil'actions portée par Penthivère Actions, réflexion sur les publics à besoin spécifique.

OBJECTIF 3 - ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



1. Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat : visites eau/énergie en faveur des ménages modestes afin d'identifier les problèmes liés au bâti, aux équipements de chauffage et d'eau chaude ainsi qu'aux équipements électroménagers.



2. Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables : mise à disposition du service Bonjour Habitat pour faciliter l'accès des habitants aux informations techniques, juridiques et financières liées à l'habitat, à la rénovation thermique et à l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

AXE 1

ADOPTER & PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS



Formation des cantines collectives au menu végétal.



Transmission des exploitations agricoles.



Sensibilisation aux légumes dispensée auprès des jeunes, dans le cadre des animations 11/17 ans.

OBJECTIF 4 - ŒUVRER POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, BAS-CARBONE ET RÉMUNÉRATRICE POUR LES PRODUCTEURS

Prioritaire



1. Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas-carbone : organisation de six réunions de sensibilisation / formation par an à destination des acteurs de la restauration collective pour la promotion d'une alimentation locale et de qualité et le respect des obligations EGAlim, création d'outils pour favoriser l'approvisionnement local.



2. Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole : réunions de sensibilisation des élus sur le foncier agricole, étude sur l'opportunité de développer des ceintures maraîchères, animations sur l'installation/transmission.



3. Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire : ateliers culinaires, animations lors d'événements grand public, installation de frigos solidaires, promotion du don agricole.

AXE 1

ADOPTER & PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS



Sensibilisation sur les transitions.



Aide à la plantation de haie bocagère entre les champs.



Favoriser et promouvoir le tourisme durable.

OBJECTIF 5 - FACILITER LA MOBILISATION ET LA COOPÉRATION DE TOUS LES ACTEURS



1. Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions : formalisation d'une offre de sensibilisation / formation à destination de quatre cibles : élus, agents, grand public et associations, jeunes.



2. Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives : Pass commerce et artisanat dont l'une des dépenses éligibles est l'investissement matériel permettant de réduire l'impact environnemental de l'entreprise, aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole dont la condition de recevabilité est de disposer ou de s'engager dans l'obtention d'un label agricole au service de l'agriculture de demain, déploiement de critères d'éco-conditionnalité pour les subventions associatives en concertation avec les associations du territoire.



3. Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone : rencontres avec les agriculteurs pour faire le point sur leurs pratiques, accompagnement technique, formations, organisation de portes ouvertes d'exploitation.



4. Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants : actions d'accompagnement individuel ou collectif, organisation d'ateliers en lien avec les enjeux climat-air-énergie, organisation d'éco-défis.



5. Favoriser et promouvoir un tourisme durable : mobilisation des acteurs du tourisme financés par l'Agglomération en faveur d'un tourisme durable, appel à projets éco-conditionnés, développement des itinérances décarbonées, développement d'une fréquentation touristique raisonnée.

AXE 2

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

& DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DURABILITÉ

Dans ce deuxième axe, il s'agit de veiller à la préservation des ressources de notre territoire - de l'ensemble des ressources matérielles, des sols, de l'eau, notamment par des logiques d'économie circulaire - et de développer massivement la production et la consommation d'énergies renouvelables qui permettront d'aller vers la décarbonation de l'ensemble des secteurs d'activités.



OBJECTIF 1 - PROTÉGER LES SOLS



1. Adopter une stratégie foncière communautaire et soutenir les communes en matière d'ingénierie pour faciliter l'atteinte des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : vote d'une stratégie foncière communautaire, soutien aux communes en matière d'ingénierie.



2. Gérer les espaces en intégrant la préservation de la biodiversité : accompagnement des acteurs du territoire pour l'accueil de la biodiversité sur leurs propriétés, mise en place de dispositifs favorables à l'accueil de la biodiversité, espaces dédiés à la nature avec animation et suivi, entretien écologique des espaces.

OBJECTIF 2 - ÉCONOMISER LES RESSOURCES MATÉRIELLES PAR UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



1. Développer le réemploi : local dans chaque déchèterie pour collecter les biens encore valorisables, convention avec Penthièvre Actions pour la récupération de 300 tonnes d'objets par an en vue de leur réutilisation ou de leur réemploi, communication sur les associations dédiées à la réparation collaborative.



2. Adopter et mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).



3. Accompagner l'innovation des entreprises sur la consommation des ressources : sensibilisation des entreprises aux 7 piliers de l'économie circulaire, organisation de défis sur l'économie des ressources.

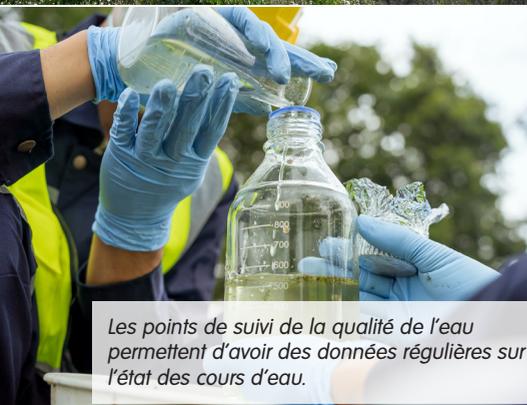
AXE 2

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

& DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Le barrage de Montafilan a été effacé pour remettre le cours d'eau dans son lit.



Les points de suivi de la qualité de l'eau permettent d'avoir des données régulières sur l'état des cours d'eau.



Agent mobilisé dans l'entretien et la garantie de ressource et distribution d'eau potable.

OBJECTIF 3 - PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Prioritaire



1. Redonner aux cours d'eau et zones humides leurs caractéristiques naturelles : restauration des fonctionnalités hydromorphiques des cours d'eau, gestion et entretien durable de la végétation des berges, préservation et restauration des zones humides.



2. Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité : périmètres de protection des captages et animations agricoles « zéro phytosanitaire », diagnostic et accompagnements techniques d'agriculteurs afin de prévenir le phénomène algues vertes, réalisation d'études hydrogéologiques, diagnostic des unités de production d'eau potable et réhabilitation d'une unité de production par an à partir de 2025, réhabilitation d'un réservoir d'eau potable par an, augmentation du taux de renouvellement des conduites de distribution, maintien d'un rendement du réseau supérieur à 85 % à partir de 2025, suivi de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieu, Usage, Climat).

AXE 2

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

& DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



OBJECTIF 4 - DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Prioritaire



1. Élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables centré sur les énergies éolienne et photovoltaïque : recensement dans chaque commune de la production d'énergie existante, du potentiel de production réglementaire, du potentiel de production volontariste, consolidation au sein d'un atlas énergétique intercommunal.



2. Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement de la méthanisation : état des lieux de la méthanisation sur le territoire et évaluation du potentiel de production de biométhane, diagnostic des atouts, faiblesses, opportunités, menaces liés à la méthanisation, concertation de la population et des acteurs locaux, étude technicoéconomique de trois à quatre projets.



3. Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement du bois-énergie.



4. Mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables.



5. Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération : inventaire des gros consommateurs publics du territoire, identification de zones potentielles pour l'implantation de réseaux de chaleur.

AXE 3

ATTÉNUER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT

& PROTÉGER LES HABITANTS

ADAPTATION

Ce troisième axe se concentre sur les aménagements visant à lutter contre les effets du réchauffement climatique, à y adapter les exploitations agricoles et du monde de la pêche et de la conchyliculture et enfin à protéger les habitants des risques sanitaires et climatiques. Il part du postulat que, même s'il est atténué, le réchauffement climatique sera malgré tout réel et qu'il faudra s'y adapter.

OBJECTIF 1 - PROTÉGER LA POPULATION FACE AUX RISQUES SANITAIRES ET CLIMATIQUES



1. Mener des campagnes de mesure et assurer le suivi de la qualité de l'air.



2. Prendre les mesures de protection nécessaires face aux risques climatiques et sanitaires : établir un plan intercommunal de sauvegarde, communiquer sur les risques sanitaires et naturels.



3. Promouvoir la santé environnementale : sensibiliser les élus à la santé environnementale et les outiller pour agir, sensibiliser les professionnels et habitants à la qualité de l'air en intérieur.



4. Agir pour la protection contre les inondations et contre la submersion marine : s'assurer du bon entretien et du bon fonctionnement des cinq ouvrages retenus dans le cadre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), définir une stratégie de gestion du trait de côte.



OBJECTIF 2 - SÉQUESTER LE CARBONE ET CRÉER DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

1. Replanter des arbres, préserver et mieux gérer le patrimoine arboré existant : reconstitution et gestion durable du bocage, développement de petits boisements favorables à la biodiversité.



2. Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la conception des aménagements.

OBJECTIF 3 - ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DE LA PRODUCTION TERRE & MER



1. Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique : développer leur connaissance des effets du changement climatique sur l'agriculture, proposer des outils pour y faire face, sensibiliser à la séquestration du carbone.



2. Caractériser les enjeux relatifs au réchauffement climatique pour l'économie bleue et construire un plan d'actions avec les acteurs concernés.



La compétence GEMAPI de Lamballe Terre & Mer agit pour la protection contre des inondations et la submersion marine.



Reconstitution du bocage.



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

Lamballe Terre & Mer

Espace Lamballe Terre & Mer
41 rue Saint-Martin
CS 83002
22404 LAMBALLE-ARMOR Cedex 4
tél 02 96 50 00 30



lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération



© Lamballe Terre & Mer 2025 / Thibault Poiriel, Guénolé Tréhorel, Transdev,
Adobe Stock, Droits réservés / Merci de ne pas jeter sur la voie publique